

• Etat des lieux de l'abattage mobile en Occitanie •



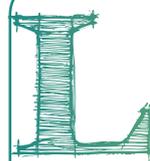
• Gab 65 •

Le groupement de l'Agriculture BIO des Hautes Pyrénées



• Les BIOS du Gers •

Le Groupement des Agriculteurs Biologiques et Biodynamiques



Le travail de développement des filières bios (de la production à la commercialisation en passant par l'accompagnement technique et économique) ne pourra se faire sans outils d'abattage et de transformation. Les éleveurs bios doivent répondre à la demande sociétale de filière traçable et de qualité, mais doivent également être en cohérence avec les valeurs fondatrices de l'agriculture biologique inscrites dans le cahier des charges européen en prévoyant de réduire la souffrance animale au strict minimum, y compris pour l'abattage.

Le développement de solutions d'abattage mobile rattachées aux abattoirs existants permettrait d'apporter des solutions aux enjeux de centaines d'éleveurs bios répartis sur toute la région Occitanie, et de leur permettre de répondre aux attentes des consommateurs avec l'ensemble des acteurs de la filière.

Cette synthèse vous propose des éléments de réponse à ces objectifs et encourage à accompagner le développement de l'abattage mobile.

Dans le cadre du plan d'action régional de développement des filières d'élevage bio, un travail d'état des lieux des initiatives d'abattage mobile en Occitanie a été entrepris en 2021 par différents groupements bio de la région : le GAB 65, les Bios du Gers, Bio Ariège-Garonne, le Bio CIVAM de l'Aude, l'Apaba et Bio 46. Ce travail a été réalisé pour répondre à 3 objectifs :

- Dresser un **état des lieux des dynamiques d'abattage mobile** dans la région ;
- Identifier les **possibilités, les freins et les leviers de réussite** dans le développement de ces projets ;
- Fournir un **cadre d'échange et de mutualisation** pour réfléchir aux stratégies d'accompagnement et de coopération à l'échelle régionale.

David Grangé, éleveur bovin allaitant en Ariège, sur l'abattage mobile :

« Cette pratique n'est pas nouvelle. Elle existe dans de nombreux pays, y compris européens. L'abattage des animaux à la ferme, on pourrait aussi dire sur leur lieu de vie, se pratique depuis bien plus longtemps que l'abattage en abattoir. Depuis que l'homme élève des animaux il les abat ainsi. Ce n'est que depuis une période récente que les abattoirs sont un passage obligé pour certains animaux. Ils ont permis de répondre à des problématiques sanitaires mais doivent maintenant évoluer face à la demande sociétale. Il n'est pas question de les fermer, au contraire il faut qu'ils soient nombreux et bien répartis sur le territoire car ils seront indispensables à la prise en charge des animaux immédiatement après leur abattage sur leur lieu de vie.

Une unité d'abattage mobile, avec abattage sur la ferme, aurait surtout un intérêt pour les animaux : les abattre en leur évitant le stress impliqué par le transport jusqu'à l'abattoir et le temps d'attente à l'abattoir. Un bovin vit en troupeau, a ses habitudes, évolue sur un territoire précis. Si vous sortez un animal de son environnement habituel, son principal souci n'est pas d'avoir chaud, de manger ou de boire... mais de retrouver cet environnement. D'où son stress... Et moins de stress c'est une viande de meilleure qualité !

Personnellement en tant qu'éleveur, le bénéfice d'un abattage à la ferme est énorme sur le plan psychologique. Un bon éleveur se soucie du bien-être de ses animaux, de leur naissance à leur mort. Tout au long de leur vie, il les nourrit, les soigne, a des relations paisibles voir amicales avec eux. Quand vient le moment de leur donner la mort, j'ai le sentiment de trahir cette relation de confiance éleveur/animal. Cette trahison dure environ 12 heures quand je porte mes animaux à l'abattoir alors qu'elle ne durerait que quelques secondes sur la ferme. Plus besoin non plus de bétailière pour transporter les animaux, une suppression des risques liés au transport ! C'est aussi une image commercialement valorisante : mes clients pourront acheter une viande issue d'un animal abattu à la ferme. »

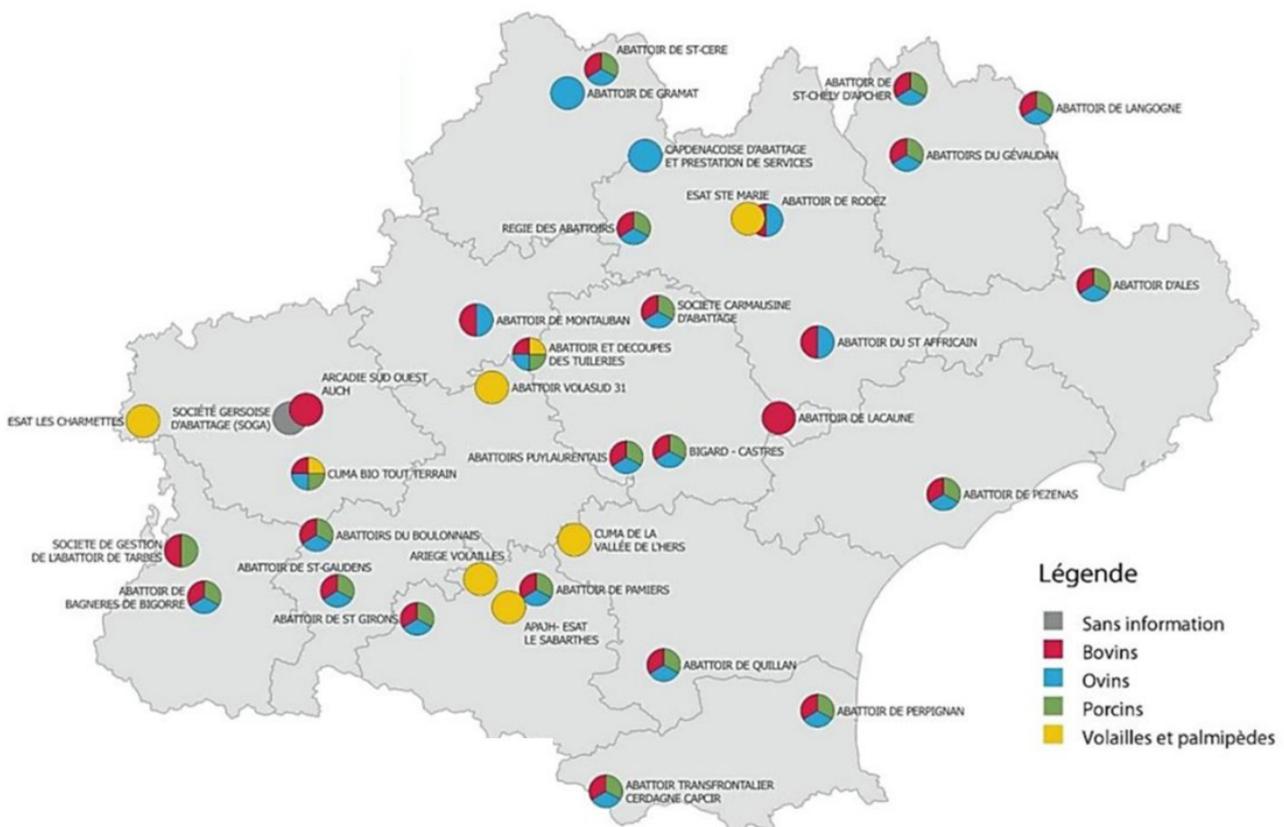


• Pourquoi s'intéresser à l'abattage mobile en Occitanie ?

Dans le prolongement des règles de production en élevage biologique, l'étape d'abattage des animaux cristallise de nombreux **enjeux liés aux exigences de bien-être** que ce soit **pour les animaux** (stress lié au transport, à l'attente prolongée en bouverie, à des manipulations répétées, à la présence de personnes et d'animaux inconnus, à des mauvais traitements), **pour les éleveurs** (dépossession de l'acte de mise à mort de leur animaux) ou **pour les opérateurs d'abattoir** (conditions de travail, perte de sens), et pose plus globalement la question de l'**autonomie des éleveurs** et du **maintien de l'élevage** dans nos territoires.

Aujourd'hui, on recense 258 abattoirs de boucherie (bovins, ovins, caprins, porcins, équins) en France contre 339 en 2000. Les abattoirs publics représentent un tiers des établissements mais moins de 10 % des volumes (contre 62,55 % en 1980).

L'Occitanie n'échappe pas à la dynamique de forte diminution du nombre d'abattoirs, d'outils de transformation ou de boucheries. Ce qui a pour conséquences la concentration des volumes dans de gros abattoirs privés et la fragilisation économique et sanitaire des petits abattoirs restants. Les **déséquilibres géographiques et structurels** engendrés soulèvent des problématiques majeures et récurrentes – allongement du transport, vieillissement des structures, instabilité des volumes et rentabilité fragile, réglementation inadaptée, cadences d'abattage industrielles et mauvaises pratiques, difficultés à recruter et à fidéliser le personnel, problème d'image et de cohérence avec des animaux élevés en bio – qui poussent à repenser profondément la structuration de l'abattage sur le territoire régional.



Dans ce contexte, les acteurs de l'élevage bio considèrent les solutions d'abattage mobile comme un levier permettant de **sécuriser l'activité des outils existants** (en proposant notamment la stabilisation de volumes d'abattage et de découpe) tout en répondant aux attentes des éleveurs et des consommateurs en termes d'autonomie, de traçabilité et de bien-être animal, **en cohérence avec les valeurs de l'agriculture biologique**.

• Que dit la réglementation ?

Jusqu'alors exclues des règlements européens qui encadrent l'abattage des animaux, la **loi Agriculture et Alimentation votée en 2018** en France a permis de faire évoluer les pratiques d'abattage : le 15 avril 2019, le décret d'application n° 2019-324 relatif à l'**autorisation d'expérimenter les dispositifs d'abattage mobile** sur une durée de 4 ans a été publié.

Bien que cette première phase d'expérimentation touche à sa fin, de **nombreux points réglementaires restent en suspens** et bloquent la mise en œuvre des projets : contenu du plan de maîtrise sanitaire (PMS) spécifique, modalités de réalisation de l'inspection ante-mortem par un vétérinaire agréé par l'Etat (24h avant l'abattage), règles de contention et d'étourdissement sur place, temps de transports des carcasses après abattage (1h maximum) et conditions de réception des carcasses, possibilités de transformation et de commercialisation de la viande issue de l'abattage à la ferme, etc...

Les expérimentations ont été conduites en collaboration avec les directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) et nécessitent une validation des services ministériels. Aujourd'hui, on attend toujours la parution d'une synthèse de la Direction générale de l'alimentation (DGAL) qui doit expliciter les directives réglementaires de mise en œuvre des projets d'abattage mobile en France.

Article 73 de la loi Agriculture et Alimentation de 2018 :

« A titre expérimental et pour une durée de quatre ans à compter de la publication du décret prévu au dernier alinéa du présent article, des dispositifs d'abattoirs mobiles sont expérimentés dans l'objectif d'identifier les éventuelles difficultés d'application de la réglementation européenne. L'expérimentation fait l'objet d'une évaluation, notamment de sa viabilité économique et de son impact sur le bien-être animal, dont les résultats sont transmis au Parlement au plus tard six mois avant son terme. Cette évaluation établit des recommandations d'évolution du droit de l'Union européenne. Un décret en Conseil d'Etat précise les modalités d'application du présent article. »

• Différentes possibilités techniques...

L'abattage mobile n'est pas nouveau : des équipements spécifiques ont été développés en Allemagne, en Autriche et en Suède et sont déjà utilisés dans plusieurs pays d'Europe. Il existe deux grands types d'outils d'abattage mobile qui diffèrent par leur degré d'autonomie :

- Les « **camions-abattoirs** » totalement ou partiellement autonomes et capables d'assurer un certain rendement.
- Les **caissons d'abattage**, structures relativement légères qui permettent uniquement l'abattage et la saignée à la ferme. La carcasse est ensuite transportée dans un abattoir pour y être transformée.



Les coûts d'investissement pour de tels équipements sont variables : de moins de 15 000 euros pour un caisson d'abattage relié à une structure d'abattage fixe jusqu'à 2,5 millions d'euros pour un abattoir mobile totalement autonome. **Ces outils doivent apporter des réponses à des objectifs et s'adapter à chaque projet** (types de porteurs de projet, volume d'abattage, espèces concernées, contraintes géographiques, etc...).

Etat des lieux de l'abattage mobile en Occitanie

Le travail d'état des lieux a été réalisé en collaboration avec les groupements bio de 8 départements d'Occitanie ayant témoigné un intérêt pour la question de l'abattage mobile, et avec l'appui des structures déjà mobilisées sur le sujet. Une trame d'état des lieux a permis de recenser les initiatives d'abattage à la ferme en cours dans chaque département et de récolter les informations-clés les concernant.

• Où en est-on ?

La carte ci-dessous présente les 8 projets identifiés selon leur état d'avancement, sachant qu'aucun d'entre eux n'a encore pu entamer la phase d'expérimentation permise par la loi.

Carte de l'état d'avancement des projets d'abattage mobile étudiés en Occitanie - Source : GAB 65



LES PROJETS EN COURS D'ÉLABORATION :

AUDE : Depuis 2019, porté par la SCIC Maison Paysanne de l'Aude, une quarantaine d'éleveurs travaillent à la mise en place d'un camion-abattoir de petits ruminants qui réalisera l'abattage à la ferme d'avril à septembre. Les carcasses seront ensuite transportées pour être découpées sur une des 3 placettes réparties sur le territoire audois et appartenant aux collectivités concernées. Le projet est réalisé en veillant au fonctionnement de l'abattoir de Quillan.

Contact : Olivier Lozat (Confédération paysanne)
confdelaude@gmail.com / 06 31 34 84 59

HERAULT : Depuis 2019, en collaboration avec l'INRAe, une trentaine d'éleveurs travaillent sur la mise en place d'un caisson d'abattage multi-espèces relié à l'abattoir de Pézénas. Le caisson se déplacera de l'abattoir jusqu'à une ferme pour réaliser l'abattage sur place puis l'abattoir réceptionnera les carcasses pour réaliser les opérations de l'éviscération jusqu'à la découpe.

Contact : Emilie Dequiedt (éleveuse)
lapartduloup1@orange.fr / 06 72 80 16 96

ARIÈGE : Depuis 2017, une trentaine d'éleveurs travaillent en collaboration avec la directrice de l'abattoir de Saint-Girons pour mettre en place un caisson d'abattage mobile (bovins uniquement) relié à l'abattoir. Le caisson se déplacera de l'abattoir jusqu'à une ferme pour réaliser l'abattage sur place puis l'abattoir réceptionnera les carcasses pour réaliser les opérations de l'éviscération jusqu'à la découpe.

Contact : David Grangé (éleveur)
david.grange09@gmail.com / 06 89 66 97 18



LES GROUPES EN REFLEXION :

A VEYRON : Depuis 2020, une dizaine d'éleveurs du canton de Séverac-le-Château envisagent de créer un atelier de découpe en collaboration avec un boucher et la maison de retraite de Séverac et d'y adjoindre un camion-abattoir multi-espèces qui réaliserait l'abattage à la ferme avant de ramener les carcasses à l'atelier de découpe.

Contact : Guillaume Alazard (APABA)
filiere@aveyron-bio.fr / 07 60 04 04 54

H AUTE-GARONNE : Depuis 2020, une quinzaine d'éleveurs a sollicité l'abattoir de Saint-Gaudens et la communauté de communes Cœur et Coteaux de Comminges pour réfléchir à la mise en place d'un caisson d'abattage multi-espèces relié à l'abattoir.

Contact : Alexis Louapre (CIVAM 31)
alexis.louapre@civam31.fr / 06 37 01 75 91



LES GROUPES A (RE)MOBILISER :

G ERS : Initiée en 2017, des discussions entre une dizaine d'éleveurs et l'abattoir d'Auch autour de la mise en place d'un caisson d'abattage n'ont pas abouties. Aujourd'hui, la volonté politique de recréer un nouvel atelier d'abattage sur Condom et les évolutions règlementaires permettent de relancer ces discussions sur la même base de travail.

Contact : Loïc Labidalle (Bios du Gers)
elevage@gabb32.org / 07 68 12 55 73

H AUTES-PYRENEES : L'abattoir communautaire de Bagnères-de-Bigorre se questionne sur l'opportunité de développer un système d'abattage mobile dans la continuité de l'activité de l'abattoir et dans le cadre d'une réflexion globale de réaménagement de l'outil existant pour sécuriser l'activité de l'abattoir. Un groupe d'éleveurs est en train de se constituer pour soutenir le projet.

Contact : Julien Cantegreil (GAB 65)
julien.cantegreil.gab65@gmail.com / 06 13 10 73 52

LES GROUPES A FORMER :

L OT : Les abattoirs de Gramat et de Saint-Céré ne manifestent pas de volonté des'impliquersur l'abattage à la ferme. Cependant, quelques éleveurs ont témoigné leur intérêt pour la thématique et aimeraient initier un projet.

Contact : Benjamin Hatterley (Bio 46)
benjamin.bio46@bio-occitanie.org / 06 22 80 17 75



• Les freins au développement

À partir de l'état des lieux réalisé, le tableau ci-dessous résume les principales difficultés rencontrées par les groupes selon l'état d'avancement des projets :

Difficultés exprimées par les groupes selon l'état d'avancement des projets

	Émergence (cas du Lot)	Mobilisation (cas du Gers et des Hautes-Pyrénées)	Réflexion (cas de l'Aveyron et de la Haute- Garonne)	Élaboration (cas de l'Ariège, de l'Aude et de l'Hérault)
Hostilité des opérateurs traditionnels	rouge	jaune	jaune	vert
Dynamique du groupe et animation	orange	rouge	orange	vert
Approche technico-économique	jaune	orange	rouge	jaune
Imprécisions de la réglementation	jaune	jaune	orange	rouge
Recherche de financements	vert	vert	vert	rouge

Intensité de la difficulté : rouge = très forte orange = forte jaune = modérée vert = négligeable

L'**hostilité des opérateurs traditionnels** et la **méconnaissance globale des solutions d'abattage mobile** sont des freins particulièrement importants au démarrage des projets alors que les questions technico-économiques (conception et fonctionnement de l'outil) semblent poser problème à des stades plus avancés. Beaucoup font d'ailleurs appel à une expertise extérieure pour réaliser une **étude technico-économique préalable à l'élaboration du projet**.

La **dynamique du groupe d'éleveurs porteur du projet** est également déterminante et varie significativement d'un projet à l'autre selon l'**implication du groupe moteur** et l'**intensité de l'animation** du collectif.

Le **floeu réglementaire** couplé à la **difficile quête de financements** sont les principaux freins à la mise en service des outils et expliquent pourquoi les projets les plus avancés ne sont toujours pas opérationnels.



Et dans le reste de la France, que se passe t'il ?

L'état des lieux nous a permis d'identifier une multitude d'initiatives partout en France, parmi lesquelles nous avons choisi d'en étudier cinq, particulièrement en avance : **Le Bœuf Éthique en Côte-d'Or**, **l'abattoir public de Pézenas dans l'Hérault**, **les éleveurs de Montélimar dans la Drôme**, **l'AALVie en Loire-Atlantique** ou encore **le collectif autour de Bergerac en Dordogne**. Même si le premier est le seul aujourd'hui en activité, les quatre autres ne devraient plus tarder à valider un protocole d'abattage voire à valider la mise en place des ateliers. Nous proposons ci-dessous de détailler les deux dernières qui semblent être celles qui sont les plus reproductibles sur une grande partie du territoire d'Occitanie. Le Bœuf Éthique étant plutôt à part : camions-abattoir autonomes (1,5 millions d'€ d'investissement, 5 véhicules, 5 salariés mobilisés, 10 caissons pour abattage bovins).

L'AALVIE : L'Abattage des Animaux sur leur Lieu de Vie - Né, élevé & abattu à la ferme !

L'AALVIE est très certainement le collectif proposant la **méthodologie d'abattage la plus innovante en France** aujourd'hui. Le système envisagé, qui fonctionne en Allemagne, comprend une **unité de mise en carcasse et une flotte de caissons mobiles**. L'unité de mise en carcasse est un lieu de réception de bovins tués à la ferme. Cette unité ne possède pas de bouverie, toutes les carcasses traitées sont issues d'animaux abattus à la ferme. Intégrés dans l'agrément sanitaire de l'abattoir, les caissons fonctionnent comme un **prolongement de l'abattoir dans les fermes**. Ce sont plus de **150 éleveurs** des territoires de Loire-Atlantique et de Vendée qui adhèrent à cette démarche.



UNE RÉPONSE POUR ET PAR LES ÉLEVEURS ET ACTEURS DE LA FILIÈRE !

« Ces outils ont été envisagés pour nos animaux en premier lieu. Ce système peut accueillir les bovins et veaux gras, des systèmes laitiers et allaitants. Ne nécessitant plus le transport d'animaux vivants, ce système permet d'accueillir les animaux abattus d'urgence (accidentés). »



Source : AALVIE.com

Cet outil s'adresse à tous les élevages situés dans un **rayon d'action d'une heure autour de l'outil**. L'unité prévue se situe à Machecoul (44). D'autres collectifs travaillent à l'émergence d'outils similaires dans les départements limitrophes pour obtenir à terme des installations complémentaires... Notamment pour les autres animaux (ovins, porcins, caprins) où le travail d'adaptation du matériel et des investissements et des protocoles... se concrétise. Pour les autres animaux (ovins, porcins, caprins, ...) le travail se concrétise. L'agencement de l'unité fixe prévoit des lieux de traitement des déchets

UN TRAVAIL PARTENARIAL RIGOUREUX ET S'INSCRIVANT DANS LA DURÉE !

L'énergie mise par le collectif dans ce projet depuis 2016 a porté ses fruits. Les rencontres des services du ministère (DGAL) et des services vétérinaires (DDPP) ont permis de **dépasser la phase d'expérimentation**, ces derniers ayant approuvé le projet comme conforme à la réglementation. Un premier test a eu lieu le 25 février 2020 et a répondu à la totalité des critères des Services Sanitaires (DDPP) en termes de **respect de l'animal, de sécurité des opérateurs, de qualité d'abattage et de qualité carcasse**. L'AALVie bénéficie de l'appui des collectivités locales, départementales et régionales. Le projet a su **fédérer l'ensemble des organismes professionnels agricoles** au sein d'un conseil d'administration.

LE PROCESS D'ABATTAGE :

Les bovins sont étourdis sur leur lieu de vie par le personnel de l'unité, saignés dans les caissons mobiles puis lacheminés vers l'unité de mise en carcasse. Ces caissons font le lien entre l'unité et les fermes dans un rayon géographique d'une heure de route. Dans l'unité, les carcasses sont préparées jusqu'à la mise en quartier. L'éleveur.euse reste propriétaire de la carcasse et libre de sa destination (ateliers de découpe, boucheries, magasins spécialisés, retour à la ferme...). Une filière locale territoriale est en construction avec les collectivités et les acteurs de la filière longue.



Contention et étourdissement sur la ferme



Saignée dans le caisson mobile (acquis par l'AALVie) puis transport vers l'unité.



Unité de mise en carcasse et stockage

Source : AALVIE.com

ET D'UN POINT DE VUE ÉCONOMIQUE ?

Le projet est accompagné par le CER France de Loire-Atlantique : « Le modèle économique est celui d'une Start up, actuellement en phase de création [...] L'activité pourra rapidement arriver à maturité, c'est-à-dire que le concept sera autonome et auto-financé. En cela, le modèle économique porté par l'AALVie est viable et pérenne. »

L'indépendance financière est estimée à horizon 2023.



QUELQUES CHIFFRES :

- Process d'abattage : évalué à 570 K€
- Investissement Immobilier : environ 2,8 millions €
- Point d'équilibre prévu : ~ 1 165 T.
- Besoin en subventions : 935 K€
 - dont d'investissement : 660 K€ (plan de relance),
 - dont d'exploitation sur 3 ans : 275 K€ (+ 80 000 € crowdfunding).

Tarif cible prestations :

Abattage Gros Bovin = 0,95€/ Kg carcasse
Abattage Veau = 1,20 €/ Kg carcasse
Abattage Porc = 1,05 €/ Kg carcasse

A Bergerac (Dordogne), les éleveurs travaillent sur des problématiques qui ne nous sont pas inconnues :

A l'image de certain de nos territoires, la Dordogne connaît une **forte déprise de l'élevage** mettant également en péril des unités d'abattage... et vice-versa ! C'est pourquoi un collectif d'éleveurs s'est mobilisé autour de l'unité de Bergerac, accompagné de plusieurs réseaux (Confédération paysanne, AgriBio, Association Quand l'abattoir vient à la ferme). Leur objectif : **développer une unité d'abattage mobile liée à l'abattoir présent** pour proposer de nouveaux services, et ainsi sécuriser l'outil en place et encourager la dynamique en élevage sur le territoire.

L'outil utilisé serait le **caisson d'abattage**, qui nécessite un investissement moindre et qui s'adapte plus facilement aux élevages. D'une part ce sont des petites structures d'abattage avec des **volumes plus faibles** et donc **l'investissement du caisson à 15 000€ sera moins impactant**. D'autre part les démarches administratives avec un caisson rattaché à un abattoir ou à un groupe d'abattoir seront facilitées. Accompagnant le groupe, AgroBio Périgord a récemment publié « un projet de mise en place de l'abattage à la ferme en Dordogne (<http://www.agrobioperigord.fr/upload/PROJET-ABATTAGE-FERME-DORDOGNE-WEB.pdf>) :

« Dans le cadre d'une commercialisation en vente directe, par exemple en caisse/colis de 5kg, vendu aujourd'hui à 15 euros/kg directement au consommateur final et considérant un rendement en viande désossée de 70% et donc un poids net de viande vendue à 315kg, l'augmentation à répercuter sur le prix de vente sera de 2% soit 0,31 euros/kg en plus.

Gros bovin	Coût abattage (HT)	Prix de vente (TTC)
Abattage « traditionnel »	450 kg x 0,85 €/kg = 382,50 €	315 kg x 15 €/kg = 4728 €
Abattage à la ferme	450 kg x 1,07 €/kg = 481,50 €	315 kg x 15,31 €/kg = 4822,65 €
Différence	481,50 - 382,50 = 99 €	+0,31 €/kg soit +2%

Pour un gros bovin de type vache rustique de petit gabarit, le poids carcasse moyen sera de 350 kg. Le surcoût reviendrait donc à $100/350 = 0,28$ euros/kg.

La Dordogne est aussi un terroir de production traditionnelle de veau, de lait sous la mère ou de type « rosé » au pâturage. Pour un veau de race bouchère, on se situe aux environs de 140kg de poids carcasse/animal. Le **surcoût**, s'il n'est pas possible de concevoir une remorque accueillant plusieurs veaux simultanément avec cloisons de séparation, serait de $100/140 = 0,71$ euros/kg.

Idéalement, on pourrait avoir **au minimum 1 bovin par jour sur les 3 jours affectés chaque semaine** (souplesse de timing). Ce qui ferait sur 47 semaines travaillées par an un potentiel de $47 \times 3 = 141$ bovins. Mais le potentiel, avec une remorque et selon la distance des fermes, pourrait être de 2 bêtes par jour, ce qui pourrait alors représenter 282 bovins/an. »

Le collectif réfléchit également à s'organiser différemment pour les petits ruminants et les porcs mais espère par le biais d caisson pouvoir attaquer les validations de protocoles d'abattage début 2022 pour enchaîner sur le déploiement de l'activité.

Stéphane Dinard, éleveur en Dordogne et président du collectif « Quand l'abattoir vient à la ferme », sur la dynamique en cours... :

« Même si j'ai l'impression que les actions mettent du temps à s'organiser, je pense que c'est sur la bonne voie, localement comme partout en France. Il est important que ça avance car il y a urgence à soutenir les abattoirs existants. Ces outils sont indispensables pour les éleveurs et pour le déploiement de l'abattage mobile. Il faut voir un caisson d'abattage comme le bras articulé de l'abattoir.

Malheureusement tous les territoires n'ont pas pu préserver leurs outils d'abattage et de découpe. C'est pourquoi par exemple en Dordogne, en bovin le caisson semble être l'outil adapté mais dans le cas de petits ruminants ou de porcs, des outils comme un camion permettant de circuler sur des fermes plus éloignées en lien avec des unités de découpe et l'abattoir ne doit pas être exclu des discussions. Tout comme la possibilité de revoir des unités se créer. Une solution s'adapte à son contexte. »

Les facteurs clés de réussite qui pourraient être à l'avantage de l'Occitanie :

« Il est important de privilégier une entrée sociale à une entrée technique »

Il est important de partir du besoin des éleveurs et des opérateurs et ne pas se focaliser tout de suite sur les aspects techniques et économiques. La détermination et la dynamique du groupe d'éleveurs porteur du projet est un facteur déterminant de la réussite d'un projet, avec l'appui d'un animateur(trice) (issu.e d'une structure associative généralement).

« Le caisson d'abattage mobile est une prolongation de l'abattoir et à ce titre est conforme à la réglementation actuelle »

S'appuyer sur une structure d'abattage fixe existante pour permettre l'élaboration d'un outil d'abattage mobile en complémentarité avec le fonctionnement de l'unité fixe. Dans ces conditions, le caisson d'abattage semble être la solution la plus appropriée tant d'un point de vue sanitaire qu'économique et adaptée à la géographie de nos territoires de coteaux et de piémonts. C'est également le protocole d'abattage mobile collectif le plus abouti en France.

« Tout le monde doit être autour de la table et avancer dans la même direction »

La réussite passe par une approche multi-partenaire du projet en s'appuyant sur la collaboration des acteurs concernés, notamment des responsables d'abattoir et des services de l'état dont l'accueil favorable est déterminant. La sécurisation des outils d'abattage existants et le maintien des activités sur le territoire sont la porte d'entrée pour apporter une dimension structurante et des objectifs communs à l'ensemble des acteurs.

« La mobilisation et le soutien du consommateur est présent dans chaque réussite »

Dans la continuité de l'approche multi-partenaire, l'intégration des consommateurs à la base du projet est essentielle. La notion de consomm'acteur prend alors tout son sens.

Conclusion et perspectives de développement

La dynamique de développement de l'abattage mobile est une réponse. Une réponse à la demande d'éleveurs, notamment en agriculture biologique, cherchant à **améliorer leurs pratiques d'élevage jusqu'à la mise à mort de leurs animaux**. Une réponse aux opérateurs d'abattage, découpe et transformation, afin qu'ils puissent **sécuriser leurs outils sur les territoires et proposer une offre de service viable et de qualité** aux éleveurs. Une réponse à la demande sociétale et aux consommateurs, soucieux de la **traçabilité et du respect donné à leur alimentation**. Et enfin une réponse pour nos territoires et notre agriculture qui bénéficieront d'outils performants et innovants, gage de **dynamisme économique** (emplois, valeur ajoutée...) et de **relocalisation des filières**.



Le **système du caisson d'abattage portés par les abattoirs** pour les filières gros bovins semble reproductible plus facilement. D'autres secteurs en revanche devront se regrouper et discuter avec l'ensemble des opérateurs pour reproposer des services plus adaptés... (camions multi-espèces par exemple, possiblement portés par des abattoirs avec plus de capacité de volumes et plus de mobilité). Et **cela nécessitera la présence de toute la filière**.

L'idée n'est pas d'imposer une pratique en particulier à un éleveur qui ne le souhaite pas mais de pouvoir disposer de cet outil là afin que le choix devienne possible. **Nous encourageons l'ensemble des acteurs intéressés à rejoindre les collectifs et travaux déjà en cours ou à simplement manifester leur intérêt.**

Pour aller plus loin... :

- Tribune en faveur de l'abattage de proximité signée par réseaux FNAB et CIVAM : <https://abattagealternatives.files.wordpress.com/2017/12/tribune-collective-abattage-de-proximitec3a9.png>
- Les 4 documents pratiques de la Confédération paysanne : http://www.confederationpaysanne.fr/mc_nos_positions.php?mc=680
- Un contact ressources au niveau national (Confédération paysanne) : Fabien CHAMPION : 01 43 62 18 16 / fchampion@confederationpaysanne.fr
- Le collectif « Quand l'abattoir vient à la ferme » : <https://abattagealternatives.wordpress.com/notre-projet/>
- Des « experts » locaux : Jacques ALVERNHE (indépendant) pour aspects techniques et Daniel LASAYGUES (CERFRANCE) pour aspects organisationnels
- En savoir plus sur le projet de l'AALVIE : <https://www.aalvie.com/>
- L'Association en Faveur de l'Abattage des Animaux dans la Dignité : <http://afaad.net/>
- En savoir plus sur le projet en Dordogne : <http://www.agrobioperigord.fr/upload/PROJET-ABATTAGE-FERME-DORDOGNE-WEB.pdf>



Réalisé par :



• Gab 65 •

Le groupement de l'Agriculture BIO des Hautes Pyrénées



• Les BIOS du Gers •

Le Groupement des Agriculteurs Biologiques et Biodynamiques



• BIO OCCITANIE •

Fédération Régionale d'Agriculture Biologique

Grâce au soutien financier de :



FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
Massif des Pyrénées

PRÉFET COORDONNATEUR DE MASSIF DES PYRÉNÉES

Contact

Ce document a été rédigé par
Julien CANTEGREIL (GAB65) et Loïc LABIDALLE (Bios du Gers)
Pour plus d'informations vous pouvez contacter :

Julien CANTEGREIL

06 13 10 73 52

julien.cantegreil.gab65@gmail.com

Loïc LABIDALLE

07 68 12 55 73

elevage@gabb32.org

